



Rupture conventionnelle non aboutie

Par **Balia**, le **04/02/2011** à **23:37**

Bonjour,
je subis une pression morale en vue que je démissionne de moi-même d'un contrat de 10ans,j'ai proposé une rupture conventionnelle mais n'arrivant pas à un accord sur les indemnités après 2 entretiens préalables,le directeur m'a menacé de "trouver la faute" et a mis à exécution en m'envoyant un 1er avertissement depuis 10ans sans problème.Il m'a dit qu'il me garderait aussi longtemps qu'il le faudra,et cherche à me déstabiliser, J'ai fait une demande de formation DIF qu'il a de suite refusé et proposé de reporter à 2012 alors qu'il était plus que partant pour la rupture qu'il voulait me faire signer dès le 1er entretien sans temps de réflexion! Quel est mon recours à ce stade?dois-je contester cet avertissement?quelle est la valeur de nos entretiens sachant que le dialogue est presque réduit à néant entre la hiérarchie et moi et que la collaboration va devenir de plus en plus difficile. Merci de votre aide. Cordialement

Par **P.M.**, le **05/02/2011** à **08:51**

Bonjour,
Vous pouvez toujours contester un avertissement si vous en avez matière par lettre recommandée avec AR et vous pourriez ajouter que cela est peut-être à mettre en relation avec les menaces qui vous ont été adressées parce qu'une négociation de rupture conventionnelle n'avait pas pu aboutir...